

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1941

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, après le mot :

« décision »,

insérer les mots :

« sur la demande d'aide à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.